

Commune
de
BETSCHDORF

67660



**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA
REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MAI 2021**

Sous la présidence de Monsieur WEISS Adrien, Maire

Etaient présents : MM. ANDRES Thomas, BUCHY Martial, CHAXEL Frédéric, EGIZII Marc, HOERR Thierry, HOF Jean-Claude, KLEIBER Jean-Georges, KOEBEL Jean-Claude, LOGEL Christian, PRINTZ Stéphane, QUENOUILLE Richard, WEISS Adrien
Mmes COLSON Caroline, GROSSE Sabine, HUMMEL Jeannine, KLIPFEL Aline, MAURER Eliane, LOGEL Clothilde, MOCHEL Sandy, MUCKENSTURM Christiane, PFISTER Anne-Marie, REHAJEM Audrey, WOLF Carmen

Excusé (es) : M. HEIDEIER Honoré, Mme FROMM Carmen (pouvoir à M. HOERR Thierry),

Absents : MM. LOHMANN LASCH Florian, Mmes SCHIMPF Fabienne,

Secrétaire de séance : HOERR Thierry

Nombre de voix délibératives : 23+1

◆ ◆ ◆ ◆

Le Conseil municipal s'est réuni en visioconférence afin de respecter les gestes barrières.

Monsieur le Maire a demandé en ouverture de séance qu'un point supplémentaire soit ajouté à l'ordre du jour du conseil municipal – Point n°9 : Participation à une collecte de dons au profit des blessés de l'Armée de terre.

Le Conseil municipal a voté à l'unanimité des voix l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

**1) VALIDATION DE LA PHASE D'AVANT-PROJET SOMMAIRE POUR LA
CONSTRUCTION DE L'ECOLE MATERNELLE AVEC ACCUEIL PERISCOLAIRE
A BETSCHDORF**

Par délibération en date du 25 janvier 2021, le Conseil municipal a approuvé le choix formulé par le jury de concours de nommer le cabinet d'architecture AJEANCE, lauréat du concours de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une école maternelle et d'un accueil périscolaire.

Monsieur le Maire rappelle que l'opération de construction d'une école maternelle et d'un accueil périscolaire sur Betschdorf concerne la Commune pour les travaux relatifs à l'école maternelle et la Communauté de Communes pour les travaux liés au périscolaire.

Le coût prévisionnel des travaux a été évalué à 3 600 000€ HT; montant ayant servi de base dans le calcul des honoraires de la maîtrise d'œuvre.

Considérant qu'au vu de la conjoncture actuelle liée à l'épidémie de COVID-19 ayant engendré la rareté voire la pénurie de certains produits de la construction, le cabinet d'architecture a été contraint de réévaluer le coût des travaux à 3 852 321€ HT en phase d'avant projet sommaire,

Il est toutefois rappelé que le montant sur lequel s'engagera définitivement la maîtrise d'œuvre sera en phase d'avant-projet définitif.

Après que le Conseil municipal ait pris connaissance de l'ensemble des informations liées à ce projet, il a acté **à l'unanimité des voix**, l'avant-projet sommaire proposé par le cabinet d'architecture AJEANCE pour la construction d'une école maternelle et d'un accueil périscolaire.

2) CONVENTION DE DENEIGEMENT AVEC UN AGRICULTEUR

VU l'avis de la commission finances en date du 3 mai 2021,

Considérant qu'il est proposé à un agriculteur de participer au déneigement de la voirie communale lors de forts épisodes neigeux,

Le Conseil municipal décide **à l'unanimité des voix** de conventionner avec un agriculteur et permet à M. Le Maire de signer tout document concernant cette affaire.

3) MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DE LA REGION DE SOULTZ SOUS FORET

VU L'avis de la commission des finances du 3 mai 2021,

Dans un souci de simplification, Le Syndicat mixte propose de changer les critères de calcul des quotes-parts des Collectivités qui permettent d'établir le budget annuel du Syndicat.

Pour se faire, l'article 8 – Ressources - serait modifié afin de prendre en compte des critères considérés comme plus justes et neutres :

- Nombre d'élèves fréquentant le collège (N-1)
- Potentiel financier par habitant de l'année N-1 x la population INSEE de l'année N-1

Le Conseil municipal décide **à l'unanimité des voix** d'émettre un avis favorable au changement de l'article 8 des statuts du Syndicat et permet à M. Le Maire de signer tout document s'y rapportant.

4) PROJET DE REHABILITATION D'UNE ANCIENNE ECOLE EN RESTAURANT

VU L'avis de la commission finances en date du 3 mai 2021,

Il est proposé de réhabiliter une ancienne école élémentaire de Betschdorf en restaurant afin de répondre à un besoin de la population et à la carence de l'initiative privée,

Considérant que le cabinet d'architecture ARC TECH nous a fait une proposition d'honoraires afin de nous assister dans le suivi et la coordination des travaux.

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance de l'ensemble des éléments, accepte **à la majorité des voix** de travailler avec le cabinet d'architecture ARC-TECH pour des travaux estimés à 301 750€ HT et autoriser M. Le Maire à lancer un marché de travaux et à signer tout document s'y rapportant.

5) AVIS EN VUE DE LA PROCEDURE DE MODIFICATION N°3 DU PLUI DU HATTGAU SUR LE BAN COMMUNAL DE BETSCHDORF

Le plan local d'urbanisme intercommunal du Hattgau a été approuvé par délibération du conseil communautaire le 21/10/2015, puis modifié par procédures de modifications simplifiées le 28/09/2016 et le 18/12/2019 et par procédure de modifications le 15/12/2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide **à l'unanimité des voix** de donner un avis favorable à l'approbation de la modification n°3 du plan local d'urbanisme intercommunal du Hattgau sur le ban communal de Betschdorf par la Communauté de Communes de l'Outre-Forêt.

6) **VENTE DE TERRAIN EN ZONE INDUSTRIELLE AU PROFIT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'OUTRE-FORET**

Considérant que la Communauté de Communes de l'Outre-Forêt bénéficie de la compétence *développement économique* et qu'un particulier serait intéressé par l'achat de parcelles situées en section n°25 – parcelles 326 et 440,

Considérant que la Commune de Betschdorf est prête à vendre ces parcelles au prix de 800€HT l'are à la Communauté de Communes afin qu'elle puisse par la suite les vendre à un particulier,

Le Conseil municipal décide **à l'unanimité des voix** :

- De vendre lesdites parcelles au profit de la Communauté de Communes de L'Outre-Forêt au prix de 800€ l'are,
- De permettre à Monsieur le Maire de signer l'acte de vente par-devant Maître SCHORP à Hatten et tout autre document s'y rapportant.

7) **REMBOURSEMENT POUR PARTIE DES ŒUVRES DE MME BASSOT**

Le Conseil municipal décide **à l'unanimité des voix** la prise en charge pour partie des œuvres de Mme BASSOT suite au sinistre après l'exposition *Encrage* au musée de la Poterie pour un montant de 1000€.

8) **CONTRATS D'APPRENTISSAGE**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide **à l'unanimité des voix** le recours au contrat d'apprentissage et décide de conclure dès la rentrée scolaire 2021-2022 :

- 1 contrat d'apprentissage dans le domaine de la petite enfance
- 1 contrat d'apprentissage dans le domaine technique - MBC

9) **COLLECTE DE FONDS AU PROFIT DES BLESSES DE L'ARMEE DE TERRE**

Considérant le parrainage de la Commune de Betschdorf au profit du 2^{ème} régiment de Hussards de Haguenau,

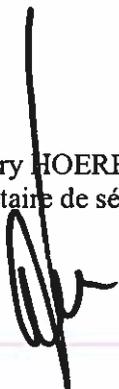
Considérant que tous les ans, les militaires de l'armée de terre participent à un challenge pour récolter des fonds au profit des blessés de l'armée de terre et de leurs familles,

Considérant que la Commune de Betschdorf souhaite participer à cette action,

Le Conseil municipal décide **à l'unanimité des voix** de verser une somme de 500€ au profit des blessés de l'armée de terre et de leurs familles,

Affiché du 25 mai au 25 juin 2021

Thierry HOERR
Secrétaire de séance



Adrien WEISS
Maire

